

# Délinquants autochtones ayant volontairement déclaré leur statut de vétéran

*Les vétérans autochtones ont plus de besoins en santé mentale que les délinquants des autres groupes à l'étude.*

## Ce qui a motivé cette étude

Le Service correctionnel du Canada (SCC), en partenariat avec Anciens Combattants Canada (ACC), offre du soutien aux vétérans qui ont eu des démêlés avec le système correctionnel fédéral. Les travaux de recherche effectués montrent que les vétérans délinquants ont un profil particulier par rapport à celui des non-vétérans<sup>1</sup>. Cette étude a été menée pour examiner le profil des vétérans autochtones.

## Ce que nous avons fait

Les délinquants autochtones évalués au moyen du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI) entre août 2014 et mars 2018 ont été inclus dans cette étude. Les Autochtones de sexe masculin ayant déclaré avoir déjà servi dans les Forces canadiennes ont été identifiés comme des vétérans ( $n=66$ ), tandis que tous les autres Autochtones de sexe masculin ont été classés comme des non-vétérans ( $n=3\,424$ )<sup>2,3</sup>. Les vétérans autochtones ont également été comparés aux vétérans non autochtones ( $n=308$ ) et aux non-vétérans ( $n=11\,047$ )<sup>4</sup>. D'autres données ont été extraites du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) du SCC.

## Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, 1,9 % des délinquants autochtones de sexe masculin ont déclaré avoir le statut de vétéran. En moyenne, les vétérans autochtones étaient plus âgés que les délinquants autochtones non-vétérans lors de l'évaluation au moyen du SIDTMEI (38 ans par rapport à 33 ans). Toutefois, les vétérans autochtones étaient plus jeunes que les vétérans non autochtones (46 ans), mais sensiblement du même âge que les non-vétérans non autochtones (37 ans). Les vétérans autochtones étaient plus susceptibles d'être mariés ou conjoints de fait que ceux des autres groupes à l'étude.

Bien que la durée de la peine soit comparable pour tous les groupes, les vétérans autochtones étaient plus susceptibles d'avoir commis une infraction avec violence (76 % par rapport à 52 % et 69 % pour les autres groupes à l'étude). Ils étaient plus susceptibles de commettre des infractions sexuelles (23 %), des vols qualifiés (17 %) ou des voies de fait (14 %).

Les données sur le risque statique et le besoin dynamique révèlent que les vétérans autochtones vivent plus de difficultés que les vétérans non autochtones et les non-vétérans, mais de manière semblable aux non-vétérans autochtones. Les vétérans autochtones présentent un risque plus faible que les non-vétérans autochtones selon l'indice du risque criminel (29 % par rapport à 45 % ont été évalués comme présentant un risque élevé) ainsi que des problèmes de consommation de substance moins importants (35 % par rapport

à 48 % ont été évalués comme ayant un problème allant de modéré à grave).

La probabilité qu'il existe un lien entre la consommation de substances et la criminalité est moins élevée chez les vétérans autochtones que chez les non-vétérans autochtones (60 % par rapport à 71 %), mais elle est deux fois plus grande comparativement aux deux autres groupes à l'étude (34 % et 41 %). Les vétérans autochtones ont un potentiel de réinsertion sociale moins élevé que les groupes non autochtones, mais comparable à celui des non-vétérans autochtones.

Les indicateurs du SIDTMEI révèlent que les vétérans autochtones ont des besoins plus importants en santé mentale que les autres groupes à l'étude. Plus de 40 % des vétérans autochtones ont déclaré avoir reçu un diagnostic de dépression par le passé, par rapport à 25 % et 33 % pour les autres groupes. Les vétérans autochtones étaient plus nombreux à avoir un diagnostic actuel de maladie mentale (33 % par rapport à 21 % et 26 %) et à avoir déjà reçu un traitement pour un trouble émotionnel ou un problème de santé mentale (30 % par rapport à 16 % et 23 %), et ont obtenu des résultats plus élevés en ce qui concerne la dépression, l'anxiété et la détresse générale. En outre, ils étaient plus susceptibles de faire l'objet d'un dépistage de troubles mentaux à leur évaluation initiale que les trois autres groupes (66 % par rapport à 46 % et 55 %).

## Ce que cela signifie

Les délinquants autochtones ayant déclaré avoir déjà servi dans les Forces canadiennes représentent 18 % de tous les vétérans de sexe masculin sous responsabilité fédérale au cours de la période visée par l'étude. Les vétérans autochtones ont un profil unique par rapport à celui des autres groupes à l'étude. Ils ont des profils de risque et de besoin élevés et des besoins plus importants en santé mentale que les groupes non autochtones. Par rapport aux non-vétérans autochtones, ils présentent des profils de risque et de besoins comparables, mais sont évalués comme présentant un risque plus faible de récidive, de besoins en programmes correctionnels et de problèmes de consommation de substances.

## Pour obtenir de plus amples renseignements

Veillez contacter la [Direction de la recherche](#).

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

**Préparé par :** Shanna Farrell MacDonald et Sarah Cram

<sup>1</sup> Farrell MacDonald, S. et Cram, S. (2020). *Caractéristiques des délinquants ayant déclaré volontairement leur statut de vétéran* (RIB 20-01). Ottawa, Ontario : SCC.

<sup>2</sup> Les délinquants autochtones évalués à l'aide du SIDTMEI représentaient 81 % de tous les délinquants autochtones sous responsabilité fédérale admis au SCC au cours de la période visée par l'étude.

<sup>3</sup> Quatre femmes autochtones ont déclaré volontairement leur statut de vétéran.

<sup>4</sup> Les autres groupes ethnoculturels représentaient 14 % ( $n=54$ ) des vétérans, mais le groupe cible le plus grand comptait 12 délinquants. Par conséquent, aucune analyse n'a été effectuée parmi les autres groupes ethnoculturels.